

Page: 1/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit Repacryl

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées · Emploi de la substance / de Pas d'autres informations importantes disponibles.

Additifs de plastique la préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur : MC-BAUCHEMIE Müller MC-Chimie SARL

Am Kruppwald 2-8 8 Avenue Marchande D-46238 Bottrop F-57520 Grosbliederstroff Tel.: +49(0)2041 101-0 Tel + 33 3 87 27 29 46 Fax.: +49(0)2041 101-400 Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG

Siloring 8

CH-5606 Dintikon Tel. +41 56 616 68 68 Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv

Bedrijventerrein La Corbeille - Zone D

Conservenstraat 25 2235 Westmeerbeek Tel. +32 15 20 14 62 info@mc-bauchemie.be

· Service chargé des

renseignements: Département sécurité du produit

msds@mc-bauchemie.com

· 1.4 Numéro d'appel

d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)

Tel.: +1 872 5888271 (MCR)



Page: 2/14

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Nom du produit Repacryl

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

Sable de quartz

· Mentions de danger

H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: EUH208 Contient 2-octyl-2H-isothiazole-3-one, mélange de: 5chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer

les aérosols ni les brouillards.

Contient des produits biocides: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2octyl-2H-isothiazole-3-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable. · PBT: · vPvB: Non applicable.



Page : 3/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

### Nom du produit Repacryl

(suite de la page 2)

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges

• **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

CAS: 14808-60-7	Sable de quartz	30-60%	
	STOT RE 1, H372		
CAS: 1317-65-3	Carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-30%	
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane Carc. 2, H351	≥1-<2,5%	
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6 Reg.nr.: 01-2119488876-14- xxxx	ammoniac Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOTSE 3; H335: C ≥ 5 %	≥0,25-<0,5%	
CAS: 2634-33-5 EINECS: 236-671-3	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Limite de concentration spécifique: SkinSens. 1; H317: C ≥ 0,05 %	<0,025%	

(suite page 4)

FR



Page : 4/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

#### Nom du produit Repacryl

CAS: 26530-20-1	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	≥0,00025-<0,0015
EINECS: 247-761-7	Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 ATE: LD50 oral: 125 mg/kg LD50 dermique: 311 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,27 mg/l Limite de concentration spécifique: SkinSens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	
CAS: 55965-84-9	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)  Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); Skin Sens. 1A, H317, EUH071  Limites de concentration spécifiques: SkinCorr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales : Pour toute mesure de premiers secours : respecter l'autoprotection

et faire appel à un médecin!

après inhalation : Amener la personne à l'air frais.

après contact avec la peau : Enlever les vêtements fortement contaminés.

Nettoyer à grande eau.

Ne pas utiliser de diluant ou autre.

après contact avec les yeux : Rincer pendant 10 minutes sous l'eau courante en ouvrant les

paupières ou utiliser une solution de rinçage oculaire. Toujours

consulter un ophtalmologue!

après ingestion : Ne pas provoquer de vomissements.

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

FR -



Page : 5/14

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Nom du produit Repacryl

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: néant

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de

sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence Non nécessaire.

· 6.2 Précautions pour la

protection de

**l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 6.3 Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres

**rubriques** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger Aucune mesure particulière n'est requise.

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne

utilisation

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage: Protéger les récipients du gel !

Ne stocker que dans le récipient d'origine ou dans des récipients

recommandés par le fabricant.

Après transvasement, étiqueter les récipients comme les

emballages d'origine.

Ne pas stocker dans les salles de pause, les salles de séjour ou les sanitaires, ni dans les cages d'escalier, les couloirs, les voies d'évacuation et de secours, les passages, les allées et les espaces

confinés.

· Autres indications sur les

conditions de stockage : néant

(suite page 6)



Page : 6/14

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

Nom du produit Repacryl

(suite de la page 5)

· Classe de stockage : 6.1D

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 14808-60-7 Sable de quartz

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³

pour la fraction alvéolaire

CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

VLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

· DNEL

CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

Oral DNEL 6,1 mg/kg bw/Tag (ArL)

Inhalatoire DNEL 10 mg/m³ (ArL)

PNEC

CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

PNEC 100 mg/l (Abw)

· Indications complémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment

de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques

appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de

protection et d'hygiène : Ne pas conserver de produits alimentaires dans la zone de travail

et ne pas manger, boire, renifler ou fumer! Éviter tout contact avec les yeux et la peau!

Appliquer préventivement une pommade de protection cutanée

pour faciliter le nettoyage de la peau. Enlever les restes de produit de la peau!

Se nettoyer soigneusement les mains à la fin du travail et avant de

se laver!

Enlever les restes de produit de la peau avec un produit de nettoyage approprié - ne jamais utiliser de solvants/diluants pour le

nettoyage de la peau!

Utiliser les produits de soin de la peau après le travail (crème

relipidante).

· Protection respiratoire : En cas de pulvérisation :

Filtre à particules P2 (blanc)

• Protection des mains : Gants en : Latex naturel, polychloroprène, caoutchouc nitrile.

(Gants de protection chimique de catégorie 3, reconnaissables au

sigle CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres).

(suite page 7)



Page: 7/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

#### Nom du produit Repacryl

(suite de la page 6)

En cas de port de gants de protection, il est recommandé de porter

des sous-gants en coton.

· Matériau des gants

Latex naturel, polychloroprène, caoutchouc nitrile.

· Temps de pénétration du

matériau des gants

Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de

gants de protection et respecté.

· Protection des yeux/du

visage

Lunettes à monture

Vêtements de travail protecteurs.

Protection du corps : · Protection de la peau

Pour toutes les parties du corps non couvertes, utiliser une

pommade grasse de protection de la peau!

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur :

· Odeur : caractéristique · Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillees, de

conductibilite ou de meme degre de purete)

· Point d'éclair : non applicable

· pH à 20 °C

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dynamique à 20 °C: 35000 mPas

· Solubilité

entièrement miscible · l'eau :

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (CAS: 7732-18-5 eaux distillees, de

8

conductibilite ou de meme degre de purete)

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,6 g/cm<sup>3</sup>

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: pâteux

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour

la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de

danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

(suite page 8)



Page: 8/14

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 07.12.2024 Date d'impression: 10.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

#### Nom du produit Repacryl

(suite de la page 7)

· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des	
gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique /

conditions à éviter :

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

· 10.4 Conditions à éviter

· 10.5 Matières incompatibles: · 10.6 Produits de

décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Aucune réaction dangereuse connue Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas de produits de décomposition dangereux connus

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
CAS: 1317	CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium			
Oral	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)		
Dermique LD50		>2000 mg/kg (Ratte)		
CAS: 1346	CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane			
Oral	LD50	>5000 mg/kg (Ratte)		

(suite page 9)



Page: 9/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

#### Nom du produit Repacryl

		(suite de la page 8)		
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (Kaninchen)		
Inhalatoire	LC50/4 h	>6,8 mg/l (Ratte)		
CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one				
Oral	LD50	1020 mg/kg (Ratte)		
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)		
CAS: 2653	CAS: 26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one			
Oral	LD50	125 mg/kg (ATE)		
		500 mg/kg (Ratte)		
Dermique	LD50	311 mg/kg (ATE)		
		>2000 mg/kg (Ratte)		
Inhalatoire	LC50/4 h	0,27 mg/l (ATE)		
		0,6 mg/l (Ratte)		
CAS: 5596	CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2- methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)			
Oral	LD50	49,6-75 mg/kg (Ratte)		
Dermique	LD50	87,12 mg/kg (Kaninchen)		
Inhalatoire	LC50/4 h	0,171 mg/l (Ratte)		
Cffet muimoine alliquitation .				

· Effet primaire d'irritation :

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification · des yeux :

ne sont pas remplis.

· Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes

répétée

cibles (STOT) - exposition

Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie

d'exposition: Respiration/Inhalation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification · Danger par aspiration

ne sont pas remplis.

(suite page 10)



Page : 10/14

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

#### Nom du produit Repacryl

(suite de la page 9)

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

Tox	rici	té	aaı	ıat	iau	e	•

### CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

EC50/72h >14 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

LC50/96h >10000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

LC50/48h >1000 mg/l (Daphnia magna)

EC50/48h >1000 mg/l (Daphnia magna)

### CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

EC50/72h 0,067 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

0,11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

LC50/96h 1,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/48h 1,1 mg/l (Daphnia magna)

### CAS: 26530-20-1 2-octyl-2H-isothiazole-3-one

EC50/48h 0,42 mg/l (Daphnien)

CAS: 55965-84-9 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

LC50/24h | 0,19 mg/l (Fisch)

EC50/72h 0,027 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 0,19 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

LC50/48h 0,28 mg/l (Fisch)

EC50/48h 0,16 mg/l (Daphnia magna)

NOEC 0,02 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

0,00049 mg/l (Ske)

0,1 mg/l (Daphnia magna)

#### · 12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés

perturbatrices endocriniennes.

(suite page 11)



Page : 11/14

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

#### Nom du produit Repacryl

(suite de la page 10)

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu

polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer

la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas

laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION

08 04 00 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les

emballages.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire

l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage

recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 12)



Page : 12/14

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

#### Nom du produit Repacryl

(suite de la page 11)

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· **Polluant marin** : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions

ci - dessus

· "Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions

eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 13)



Page: 13/14

## Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 07.12.2024 Date d'impression: 10.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

#### Nom du produit Repacryl

(suite de la page 12) · Phrases importantes H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H411 effets néfastes à long terme. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche

technique:

· Date de la version

précédente: · Numéro de la version

précédente:

Département sécurité

14.10.2021

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises · Acronymes et abréviations:

dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë - Catégorie 2

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1C

(suite page 14)



Page : 14/14

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024 Révision: 07.12.2024

Numéro de version 50 (remplace la version 49)

### Nom du produit Repacryl

(suite de la page 13)

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR